



République Française  
Département de Seine-et-Marne

## LES ÉCRENNES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

#### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Gilles NESTEL, Maire.

**Sont présent(e)s:** Gilles NESTEL, Jean-Noël PRIEUX, Aïcha OUERTATANI, Rémy SAILLET, Yann BALLET, Séverine BARNIER, Michel BRUNELLI-BRONDEX, Béatrice CAPITAINE, Philippe COQUET, Tristan DUMONT, Angélique FACQUEZ (arrivée à 19h05), Eldric GIRAUT, Michel LE BELLEC, Laurent LEBRUN-TRAVERS

**Représenté avant donné pouvoir :** Pascal NOËL à Yann BALLET

**Excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Eldric GIRAUT

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVÉE/ REJETÉE
06/12/2024	DE_2024_024	ENVIRONNEMENT ENQUETE PUBLIQUE AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE PRÉSENTÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ILE-DE-FRANCE EN VUE DES PRÉLEVEMENTS D'EAU À USAGE D'IRRIGATION SUR LA NAPPE DE CHAMPIGNY	APPROUVÉE PAR 12 VOIX ET 1 POUVOIR POUR 1 VOIX CONTRE
06/12/2024	DE_2024_025	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
06/12/2024	DE_2024_026	AUTORISATION DE SIGNATURE POUR TOUT ACTE RELATIF À LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION TRICOLEURE	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
06/12/2024	DE_2024_027	LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE RÉVISION DU FORFAIT POUR NON-RESPECT DE NETTOYAGE ET TRI DES DÉCHETS	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
06/12/2024	DE_2024_028	MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
06/12/2024	DE_2024_029	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE 4 ARMOIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
06/12/2024	DE_2024_030	LOCATION DU LOGEMENT COMMUNA L 20 RUE GRANDE	APPROUVÉE À LA MAJORITÉ PAR 10 VOIX POUR 2 et 1 POUVOIR VOIX CONTRE 2 ABSTENTIONS

Affiché le 13/12/2024

Le Maire, Gilles NESTEL

